● Année 1955. — N° 41. Le Numéro : 15 francs. Jeudi 6 Octobre 1955 ●

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES
QUESTIONS ÉCRITES ET RÉPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE :

MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : **400 fr.** ; ÉTRANGER : **800 fr.**

(*Compte chèque postal :* 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1955-1956 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 2e SEANCE

Séance du Mercredi 5 Octobre 1955.

SOMMAIRE

Présidence de M. Ya Doumbia, vice-président.

1. — Procès-verbal (p. 931).
2. — Démission de deux conseillers de l'Union française (p. 931).
3. — Retrait d'une demande d'avis (p. 932).
4. — Nomination des membres des dix commissions générales, de la commission du règlement, des pétitions et des questions constitutionnelles, de la commission de comptabilité, de la commission d'instruction et de la commission d'information (p. 932).
Suspension et reprise de la séance.
5. — Convocation des commissions (p. 933).
6. — Dépôt de demandes d'avis (p. 933).
7. — Dépôt de propositions (p. 933).
8. — Règlement de l'ordre du jour (p. 933).

PRESIDENCE DE M. YA DOUMBIA, vice-président.

(*La séance est ouverte à seize heures.*)

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. La séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du mardi 4 octobre 1955 a été affiché.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

DEMISSION DE DEUX CONSEILLERS DE L'UNION FRANÇAISE

M. le président. J'ai reçu de M. Fillon la lettre suivante :

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que mon élection au siège de conseiller de la République pour le territoire du Soudan français a été validée le 3 août 1955, par le Conseil de la République.

« J'ai, en conséquence, le regret de devoir vous présenter par cette lettre ma démission du mandat de conseiller de l'Union française. Je vous prie de vouloir bien croire à la sincérité des sentiments d'affection avec lesquels je resterai attaché à cette grande Assemblée, à laquelle vous donnez au surplus le prestige et l'autorité de votre haute personnalité.

« Je vous serais reconnaissant de bien vouloir être mon interprète auprès de mes collègues pour leur exprimer les sentiments d'attachement que je leur conserve en entrant au Conseil de la République, et le profond désir que j'aurai, me trouvant l'élu d'un territoire d'outre-mer, de connaître et de seconder, dans toute la mesure de mes moyens, les initiatives et les travaux qu'ils consacrent avec dévouement et compétence au développement de la grande Union française.

« Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments distingués et dévoués. »

Acte est donné de cette démission.

Il en sera donné avis à M. le président de l'Assemblée nationale.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

J'ai reçu de M. Repiquet la lettre suivante:

« Monsieur le président,

« Mon élection au Conseil de la République me fait obligation de vous demander de bien vouloir accepter ma démission de membre de votre Assemblée.

« Je profite de cette occasion pour vous assurer de mon respectueux dévouement à votre personne et vous demander d'être mon interprète auprès de mes collègues pour leur exprimer, avec mes regrets d'avoir à les quitter, tous mes remerciements pour les sentiments de sympathie qu'ils m'ont toujours témoignés.

« Avec mes remerciements, veuillez agréer, monsieur le président, l'expression de ma haute et respectueuse considération. »

Acte est donné de cette démission.

Il en sera donné avis à M. le président du conseil des ministres.

— 3 —

RETRAIT D'UNE DEMANDE D'AVIS

M. le président. J'ai reçu de M. le président du conseil des ministres une lettre par laquelle je suis informé du retrait du projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant statut de la coopération en Afrique occidentale française, projet de décret qui avait fait l'objet, de la part du Gouvernement, d'une demande d'avis déposée à la séance du 30 juin 1953.

Acte est donné de cette communication.

En conséquence, la demande d'avis, qui a été imprimée et distribuée sous le n° 191, année 1953, est retirée.

— 4 —

RENOUVELLEMENT DES COMMISSIONS

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination des membres des dix commissions générales, de la commission du règlement, des pétitions et des questions constitutionnelles, de la commission de comptabilité, de la commission d'instruction et de la commission d'information.

Aux termes de l'article 24 du règlement, les listes des candidats, établies après entente entre les groupes et déposées au secrétariat général de l'Assemblée, doivent être affichées pendant une heure au moins.

Il va être procédé à cet affichage.

En conséquence, je propose à l'Assemblée de suspendre la séance jusqu'à dix-sept heures dix.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures dix, est reprise à dix-sept heures dix.*)

M. le président. La séance est reprise.

Conformément à l'article 24 du règlement, les listes des candidats aux dix commissions générales, à la commission du règlement, des pétitions et des questions constitutionnelles, à la commission de comptabilité, à la commission d'instruction et à la commission d'information ont été affichées.

Le délai d'une heure est expiré.

Je n'ai reçu aucune opposition.

En conséquence, je proclame:

Membres de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer: MM. Berthaud, Boucavel, Bui-Xuan Bao, Burkhardt, Cao Van Chieu, Chastenet, Cheikh Sidya, Courtois, Daber, Dardelle, Dubois, Mme Eboué-Tell, MM. Gervain, Griaule, Hazoumé, Héline, Kamil, Kémajou, S. A. R. la Princesse Khammao, Mlle Lafon, Mlle Le Ber, M. Lechani, Mme Malroux, MM. Guirandou N'Diaye, Parinaud, Pham Van Nhu, Raphaël-Leygues, Sylla, S. A. R. la Princesse Yukanthor; 1 siège est réservé aux conseillers non inscrits.

Membres de la commission des affaires économiques: MM. Ahmed Abdallah, Aubert, Audu, Ba Amadou, Bégarra, Bocher, Bouda, Buu Kinh, Dède, Dusseaulx, Eschenbrenner, Kaouza, Keita dit Modibo, Le Brun Kéris, Loste, Luciani, Mayaki, Mitterrand, Nguyen Trung Vinh, Pheng, Polycarpe, Reverbori, Riond, Saidou Djermakoye, Schmitt, Sylla, Theetten, Toujas, Tran Thien Vang, Troisgros.

Membres de la commission des affaires financières: MM. Antonini, Avinin, Barbé, Bégat, Bême, Bentchicou, Bernier, Cazelles, Chiarasini, Cornet, Delmas, Doan Huu Giam, Do Huu Thinh, Egretaud, Eschenbrenner, Fontanet, Gay, Guyard, Hamroun, Mme Lefaucheux, MM. Léger, Montrat, Peretti, Pham Khac Hy, Pheng, Reverbori, Schleiter, Sim Var, Theetten, Ya Doumbia.

Membres de la commission des affaires sociales: MM. Bégarra, Bégat, Bentchicou, Bentounes, Bertrand, Blanchard de La Brosse, Boiteau, Bui Xuan Bao, Burkhardt, Chekkal Daho, Coulibaly, Deroux, Dubois, Dupuis, Mme Eboué-Tell, MM. Gervain, La Gravière, Mlle Le Ber, M. Léon, Mme Malroux, MM. Michalet, Guirandou N'Diaye, Perier, Rey, Sarr Ibrahima, Sicé, Theetten, Thomas, Toujas, Mme Tran Van Chuong.

Membres de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts: MM. Alduy, Belabed, Boiteau, Bouda, Alfred Bour, de Bruchard, Cazelles, Ceran-Jerusalemy, Charles, Delmas, Duval, Jean Guiter, Guyard, Lhuillier, Lounda, Marche, Menguy, Monnet, Ngo Khai Minh, Nguyen Khac Su, Parinaud, Randretsa, Reyt, Roclore, Omer Sarraut, Thonn Ouk, Tran Thien Vang, Viniger; 1 siège est réservé au groupe des républicains indépendants; 1 siège est réservé aux conseillers non inscrits.

Membres de la commission de la défense de l'Union française: MM. Max André, Audu, Bazé, Blanchard de La Brosse, Castex, Do Huu Thinh, Fleury, Foccart, Galimand, Georget, de Gouyon, Jean Guiter, Lachenal, La Gravière, Laurent-Eynac, Legentilhomme, Le Ngoc Chan, Roger Lévy, Mama, Margueritte, Mbida, Mme Emilienne Moreau, MM. Moullec, Raphaël-Leygues, Rencurel, Reyt, Schleiter, Schneider, Signoret, Vivier.

Membres de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales: MM. Antonini, Belabed, Benamor, Bernier, Boisdon, Alfred Bour, de Bruchard, Cheikh Sidya, Diallo, Dorange, Duval, Fadda, Guillabert, Habib-Deloncle, Junillon, Mlle Lafon, MM. Le Ngoc Chan, Loste, Mbida, Mignot, Morel, Nguyen Kim Loan, Pialoux, Polycarpe, Razafindrakoto, Ribéra, Omer Sarraut, Troisgros; 1 siège est réservé au groupe d'Union française; 1 siège est réservé aux conseillers non inscrits.

Membres de la commission du plan, de l'équipement et des communications: MM. Ahidjo, Alduy, Bangoura, Baudouin, Bernier, Castex, Charles, Charlier, Darlan, Dède, Diallo, Dusseaulx, Duval, Egretaud, Fleury, Gay, Guillabert, Iba Zizen, Jacobson, Jacquier, Junillon, Keita dit Modibo, Lhuillier, Marquet, Nguyen Duy Thanh, Nguyen Van Ty, Ramus, Rogué, Roy, Thévenin.

Membres de la commission de politique générale: MM. Ahidjo, Max André, Bangoura, Barbé, Cao Van Chieu, Charles-Cros, Charlier, Chastenet, Chiarasini, Darlan, Delmas, Fadda, Hazoumé, Kaouza, Laurin, Lechani, Mme Lefaucheux, MM. Legentilhomme, Michalet, Mitterrand, Guirandou N'Diaye, Nguyen Duy Thanh, Nguyen Trung Vinh, Périer, Pialoux, Rencurel, Rosenfeld, Roulleaux-Dugage, Soppo Priso, Ya Doumbia.

Membres de la commission des relations extérieures: MM. Baudouin, Benamor, Benon, Berthaud, André Bidet, Buu Kinh, Géran-Jerusalemy, Coquart, Dardelle, Galimand, Gorse, Guy, Habib-Deloncle, Héline, Iba Zizen, Mme Lefaucheux, MM. Legentilhomme, Roger Lévy, Mama, Moullec, Nguyen Khac Su, Nguyen Van Ty, Odru, Oudard, Riond, Omer Sarraut, Schneider, Soppo Priso, Toujas, Vignes.

Membres de la commission du règlement, des pétitions et des questions constitutionnelles: MM. Antonini, Barbé, Bernier, Bertrand, Boisdon, Bougenot, Alfred Bour, Buu Kinh, Carroué, Costes, Daber, Dorange, Dubois, Galimand, Guillabert, Guyard, Habib-Deloncle, Hazoumé, Kamil, S. A. R. la princesse Khammao, MM. Le Ngoc Chan, Michalet, Oudard, Perier, Reverbori, Rosenfeld, Signoret, Soppo Priso.

1 siège est réservé au groupe du R. D. A.

1 siège est réservé au groupe du Viet-Nam.

Membres de la commission de comptabilité: MM. Antonini, Alfred Bour, Cazelles, Chiarasini, Dardelle, Doan Huu Giam, Egretaud, Georget, Léger, Lounda, Marquet, Montrat, Reverbori, Rogier.

Membres de la commission d'instruction: MM. Max André, Keita, Berthaud, Bouda, Cheikh Sidya, Daber, Fadda, Guyard,

Laurin, Le Toan, Margueritte, Nguyen Kim Loan, Odru, Rencurel, Reyt, Ribera, Rogué, Rosenfeld, Schmitt, S. A. R. la princesse Yukanthor.

Commissaires suppléants permanents (article 7, alinéa 1er, du règlement) : Mlle Lafon, M. Thonn Ouk.

1 siège est réservé au groupe des indépendants d'outre-mer.

1 siège est réservé au groupe d'union pour la promotion des pays d'outre-mer.

Membres de la commission d'information : MM. Amadou Ba, Berthaud, Bertrand, Blanchard de La Brosse, Boucavel, Djima Doumbaye, Guy, Junillon, Lachenal, Léon, Luciani, Mme Malroux, MM. Mayaki, Menguy, Mme Emilienne Moreau, MM. Morel, Pham Khac Hy, Randretsa, Riond, Mme Tran Van Chuong.

— 5 —

CONVOCATION DES COMMISSIONS

M. le président. J'informe l'Assemblée que les réunions des commissions en vue de l'élection de leurs bureaux, auront lieu jeudi 6 octobre, à partir de 9 heures 45, à Paris, 21, rue La Boétie, suivant l'horaire ci-après qui a été affiché :

Commission de comptabilité à neuf heures quarante-cinq, local n° 34.

Commission des affaires culturelles à dix heures, local n° 31.

Commission des affaires économiques à dix heures trente, local n° 32.

Commission des affaires financières à onze heures, local n° 33.

Commission des affaires sociales à onze heures trente, local n° 34.

Commission de l'agriculture à quatorze heures, local n° 31.

Commission de la défense de l'Union française à quatorze heures trente, local n° 32.

Commission de la législation à quinze heures, local n° 33.

Commission du plan à quinze heures trente, local n° 34.

Commission de la politique générale à seize heures, local n° 31.

Commission des relations extérieures à seize heures trente, local n° 32.

Commission du règlement à dix-sept heures, local n° 33.

Commission d'instruction à dix-sept heures trente, local n° 34.

Commission d'information à dix-huit heures, local n° 31.

— 6 —

DEPOT DE DEMANDES D'AVIS

M. le président. J'ai reçu de M. le président du conseil des ministres une demande d'avis sur les projets de décrets, présentés par M. le ministre de la France d'outre-mer, tendant à rendre applicables les dispositions de la loi du 23 juin 1948, le premier, en Afrique équatoriale française, en Afrique occidentale française, à Madagascar et dépendances, aux Comores, à la Côte française des Somalis, aux Etablissements français d'Océanie, à la Nouvelle-Calédonie et dépendances, au Togo et au Cameroun; le second dans le territoire de Saint-Pierre et Miquelon.

La demande d'avis sera imprimée sous le n° 3, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. le président du conseil des ministres une demande d'avis sur un projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, modifiant certaines dispositions du décret du 21 novembre 1933 portant réorganisation judiciaire et fixant les règles de procédure en Océanie.

La demande d'avis sera imprimée sous le n° 4, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. le président du conseil des ministres une demande d'avis sur un projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, tendant à améliorer la situation de la propriété foncière dans les Etablissements français de l'Océanie.

La demande d'avis sera imprimée sous le n° 5, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales. (*Assentiment.*)

— 7 —

DEPOT DE PROPOSITIONS

M. le président. J'ai reçu de M. Antonini une proposition tendant à inviter le Gouvernement à créer le plus tôt possible à Papeete (Tahiti) un aérodrome de classe internationale.

La proposition sera imprimée sous le n° 6, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du plan, de l'équipement et communications. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Theetten une proposition tendant à inviter le Gouvernement à abroger l'arrêté du 29 août 1955, en vue de promouvoir l'expansion de l'industrie textile française dans les territoires d'outre-mer.

La proposition sera imprimée sous le n° 7, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires financières. (*Assentiment.*)

— 8 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'Assemblée voudra, sans doute procéder, mardi 11 octobre, à 15 heures 30, à la fixation de son ordre du jour sur proposition de la conférence des présidents qui se réunira, ce même jour, à 15 heures.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

En conséquence voici l'ordre du jour de la prochaine séance,

Mardi 11 octobre, à quinze heures trente, séance publique :

Fixation de l'ordre du jour.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-sept heures trente.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée de l'Union française,
RENÉ HINGRE.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES